



Chèque syndical : Tendre vers des syndicats sans... adhérent !

Introduit en 1990 par Claude Bébear, le Bon de Financement Syndical, aussi connu sous le vocable de chèque syndical, va, une fois de plus, du 14 janvier au 22 février, **placer les salariés d'Axa au coeur du dispositif** d'allocations de ressources financières aux syndicats.



Vous allez donc, en cette période de « bons » voeux, être extrêmement sollicités, « désirés » peut-être, voire dans certains cas, pressés ardemment, à remettre au plus preux des syndicats en compétition, le très convoité bon, qui sera pour ce millésime 2018 (collecté en 2019), de **46,70 €** pour les non-cadres et **55,60 €** pour les cadres.

Cette année, les harmonies colorées annoncées mettent **le citron** à l'honneur, en les parant de jaune (pour les non-cadres) et de vert (pour les cadres). Une référence et un hommage appuyés au fruit pressé par excellence, tout un symbole en pays Axien !

Après avoir abordé l'esthétisme de cette lettre de change anachronique, attardons nous quelques instants sur son mécanisme et sur son objet.

En préalable, nous vous rappelons que nous considérons ce dispositif de financement des syndicats, en totale infraction avec l'article 2 de la convention 98 de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) qui prohibe le **financement des syndicats par l'employeur**.

Que dit cet article ?

Article 2 de la convention 98 de l'OIT : « *Sont notamment assimilées à des actes d'ingérence au sens du présent article des mesures tendant à provoquer la création d'organisations de travailleurs dominées par un employeur ou une organisation d'employeurs, ou à soutenir des organisations de travailleurs par des moyens financiers ou autrement, dans le dessein de placer ces organisations sous le contrôle d'un employeur ou d'une organisation d'employeurs* » .

Cette disposition a toujours contrarié le patronat, il fallait trouver une astuce, un artifice de contournement.

Et l'astuce c'est... vous !

Ne pouvant financer directement les syndicats, la Direction, par son père fondateur, a malicieusement introduit un itinéraire bis, avec arrêt obligatoire à un intermédiaire, **vous** !

Mais pourquoi financer les syndicats : Philanthropie ou mauvais « génie » ?

À l'heure où l'entreprise procède à la recherche d'économies dans tous les secteurs, le dispositif de financement des syndicats (**1 million d'€ annuel**) reste étrangement sanctuarisé en faisant office de citadelle imprenable !

Une telle situation interpelle forcément chacun d'entre-nous. Comme le consacre la célèbre formulation de Leibniz, *rien n'advient sans raison*. **Alors pourquoi tant de largesses et de constance ?**

L'entreprise a-t-elle pour habitude de dépenser sans compter, sans regarder ? **Non !**

L'entreprise est-elle aussi « généreuse » lors des négociations sur les salaires, sur l'intéressement ? **Pas vraiment !**

Pourquoi l'entreprise optimise en permanence les surfaces dédiées au travail ? **Par amour** de l'écologie ou pour réduire le budget des frais généraux et notamment le coût au m² ?



Attention aux
faux chèques

Et pour le chèque syndical, le robinet reste ouvert en débit maxi. C'est épatant !

Troublant !

Un peu de bon sens et de discernement permettent pourtant d'y voir plus clair sans trop d'efforts.

C'est tout simplement parce que La Direction y trouve clairement plusieurs bénéfices.

- ❖ **Bénéfice numéro 1** : Les syndicats en étant financés indirectement, mais confortablement par l'employeur sont maintenus en état de dépendance, ce que confirme d'ailleurs le tract CGC, qui mentionne clairement que le chèque syndical constitue leur unique source de revenus.
- ❖ **Bénéfice numéro 2** : La Direction dispose d'un moyen de pression unique pour inciter les syndicats gros consommateurs du chèque à s'engager dans des accords qui servent plus les intérêts de l'entreprise que ceux des salariés.
- ❖ **Bénéfice numéro 3** : En faisant office de substitut à la carte syndicale, les syndicats ne font plus de l'adhésion une priorité et ont de fait, de moins en moins d'adhérents, pour **tendre vers le fantasme du patronat... des syndicats sans syndiqué.**
- ❖ **Bénéfice numéro 4** : La très forte corrélation qui existe entre chèques remis au paiement et résultats électoraux, constitue un marqueur très utile. Elle permet à l'entreprise de suivre avec précision « l'audience » de chaque syndicat et d'adapter le contenu des accords en fonction des tendances qui se dégagent.
- ❖ **Bénéfice numéro 5** : Les moyens obtenus par les syndicats les placent, pour beaucoup, dans des situations de confort financier vraiment très appréciable, carburant nécessaire, nous le savons maintenant à... l'inertie syndicale !

C'est donc pour l'employeur une opération, qu'elle soit comptable ou stratégique, sans équivalent.

Nous sommes bien loin des justifications de l'époque, où ce dispositif devait favoriser, à coup sûr, l'adhésion et renforcer le dialogue social.

Quel Bilan pour le chèque syndical ?

Après plusieurs décennies d'existence, le scepticisme semble même gagner d'ardents défenseurs, c'est d'ailleurs ce qui ressort du rapport Hadas-Lebel : « ce dispositif n'a pas rencontré à ce jour de succès significatifs ».

L'association nationale des DRH, pour sa part, le qualifie de « fausse bonne idée », c'est dire.

Les donateurs de chèques ont-ils été convertis en adhérents. Chacun s'accorde à dire que les cas sont rares.

En revanche, un phénomène est désormais clairement avéré, il a produit sans conteste un effet totalement contraire, puisque la remise du chèque a conduit à une exemption d'adhésion massive.

Conclusion : Le chèque syndical est une chimère !

Ce n'est pas, parce que vous avez le sentiment qu'en le remettant cela ne vous coûte rien, que cet acte ne pèse pas sur vos droits et vos conditions de travail. En outre, il dénature le rôle des syndicats, en inversant, ironie de l'histoire, le sens des sollicitations. Enfin, et c'est l'objectif sous-tendu du patronat, il remet en cause l'indépendance syndicale, pivot de la défense de vos droits.

Et vous FO, vous le prenez ?

Il ne faudrait pas penser que notre propos ait pour fil conducteur une sorte de dénonciation ritualisée. Notre objectif est ailleurs, mais il est double.

- * Porter, en toute modestie, à votre connaissance les enjeux de cette levée de fonds totalement contre nature.
- * Mettre un terme à ces opérations de harponnages et de sollicitations pénibles qui en « prime » desservent les intérêts de chacun.

C'est pour ces raisons que **nous le collectons, mais sans l'encaisser.** Nous le remettre n'a rien de subversif. Il nous permet aussi de mesurer notre niveau de « sympathie ». Cependant, vous pouvez également l'utiliser pour allumer votre cheminée si vous préférez. L'idée socle consiste simplement à tarir la source de ce financement, pour que les gourmands utilisateurs, recouvrent au plus vite leurs esprits.

« Le cynisme,
c'est connaître
le prix de tout et la
valeur de rien. »

Oscar Wilde

Vous pouvez **remettre** le chèque syndical à votre délégué **FO** le plus proche ou l'adresser à :
James JACQUES 24, rue basse 55400 EIX

VOS DÉLÉGUÉS du Sy.n.p.a

NOM, PRÉNOM	DÉPT	TÉLÉPHONE	NOM, PRÉNOM	DEPT	TÉLÉPHONE
FERRARA Elise	06	06 20 19 50 98	CHATAIGNIER Pierre	34	06 68 95 15 44
EUGENE Sophie	26	06 09 93 38 27	BOUGLOUAN Loic	08	06 75 44 74 17
NIKOUE Patrick	21	06 13 04 35 47	HOXHA Dorina	21	06 86 64 32 79
VIGNAUD Daniel	21	06 11 57 33 82	RAMOA Carlos	21	06 72 71 31 40
MULLER Franck	55	06 82 99 69 15	JACQUES James	55	06 73 95 86 96
MALFOY Hervé	62	06 09 60 31 15	DESSORT Grégory	62	06 22 64 42 44
BISSAC Jean Pierre	80	06 15 38 72 85	RATSIAJETSINIMARO Dera	67	06 78 30 37 96
DJELLOUDI Anissa	59	06 34 10 35 49	GENSSE Philippe	80	06 79 82 92 34
GRASSO Sandrine	80	06 03 47 37 23	GONTIER Daniel	80	06 77 19 66 98
BENAYOUN Lionel	17	06 72 48 00 86	CHARRIE Franck	32	06 07 62 41 95
MORITZ Thierry	33	06 41 81 47 37	PERDUCAT Pascal	33	06 07 59 70 04
SANZBERRO Keti	33	06 75 28 20 29	BERGERAT Laurent	87	06 17 28 84 31
HABAROU Marielle	65	06 10 32 32 45	PASQUIET Patrick	66	06 75 91 54 27
LEMESLE Guillaume	76	06 31 49 05 42	ALLAIN Thierry	29	06 81 78 81 82
LE TIEC Philippe	35	06 21 03 06 76	TCHEUNKAM Bertrand	29	07 87 00 06 36
BELIOT Patrice	44	06 08 61 05 90	CHAUVIN Christine	44	06 10 96 50 95
DITTIERE Patrice	49	06 07 73 70 96	MIMOUN Joseph	95	06 09 72 08 44
HOULETTE Guillaume	77	06 73 48 21 30	SCHWARTZ Laurent	77	06 85 68 62 52
MORNET Henri	93	07 81 70 89 08	ALTINDAG Hasan	93	06 08 53 27 89

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUVELLEMENT À **FO**

Cotisations* 2019

Inspecteurs : 185 €

EI : 170 €

EB : 140 €

Nom..... Prénom..... Adresse.....

..... Email

Fait à..... le..... Signature.....

Adhésion à adresser à : James JACQUES 24 rue basse 55400 EIX.

***Les sommes versées font l'objet, soit d'une réduction de 66 % ou d'un crédit d'impôt en cas de non imposition.**